



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juillet 2021

Délibération n° 21C/06/06

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
25 juin 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 52
Date de publication :		Pouvoirs : 9
06 juillet 2021		Votants : 61

Objet : Prix de vente de matériaux concassés.

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Lieuvillers, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents : M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, M. CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MME DESMEDT Yveline, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MM MATTE Xavier, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, M. SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MMES VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WELLCAN Pierre, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 52 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CANDELOT Bertrand, CONVERS Patrick, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, FERNANDES Guylaine, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, MME GRIGNON-PONCE Véronique, HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, VERMEULEN Christèle, WARME Philippe.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. NEGI Michaël (Lieuvillers) ;

MME BOULAS-DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. FOVIAUX Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MERLIN Bernard (Ravenel) à MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) ;

MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM Gaignon Christophe et Gourdou Jean-Pierre

Le président Frans DESMEDT demande au vice-président Jean-Paul BALTZ de présenter ce point.

La communauté de communes possède et exploite une installation de stockage de déchets inertes issus des apports de ses 4 déchetteries.

Deux opérations de concassage de ces déchets ont déjà eu lieu en 2013 et 2016 permettant d'une part, de recycler et revendre les matériaux mais également de libérer la place sur la plateforme arrivée à saturation et ainsi continuer à l'exploiter pour les apports des déchetteries.

L'entreprise ayant été retenue pour le marché 2021 - SA Vilbert de TALMAS (80) a procédé au concassage en deux granulométries différentes et complémentaires : 40/80 permettant de réaliser des fonds de formes sur des chemins, quais à betteraves etc.. et 0/40 permettant de fermer les surfaces.

Les opérations de chargement par le prestataire seront définies par la communauté de communes sur trois jours à partir de la mi-août.

En dehors de ces trois jours, les acquéreurs devront prendre en charge l'organisation et le coût de chargement.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts en vigueur ;

Vu le budget primitif pour 2021, section de fonctionnement ;

Considérant l'aspect économique et environnemental pour la communauté de communes de vendre les produits issus du concassage des déchets inertes collectés sur les déchetteries et stockés sur la plateforme située à Maignelay-Montigny ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

FIXE le prix de revente des matériaux concassés aux communes et associations foncières du territoire comme suit :

- Matériaux calibre 0/40 : 7,50 € net par tonne
- Matériaux calibre 40/80 : 6,50 € net par tonne
- Terre issue du concassage : 3,50 € net par tonne

FIXE le prix de revente des matériaux concassés aux autres acquéreurs :

- Matériaux calibre 0/40 : 8,50 € net par tonne
- Matériaux calibre 40/80 : 7,50 € net par tonne

- Terre issue du concassage : 4,50 € net par tonne

DIT que la quantité minimale d'acquisition des différents matériaux est d'1 tonne par commande.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 06 juillet 2021